

## **Je veux divorcer :**

### **Comment le faire dans les meilleures conditions ?**

**1. Divorcer à l'amiable, avec un seul avocat pour le couple.**

Vous vous éviterez ainsi, de coûteuses procédures judiciaires.

**2. Si moi je ne veux pas divorcer, ma femme devra attendre deux ans.**

Après ces deux ans, son divorce sera facilité.

**3. S'il y a litige pour le partage des biens des conjoints, il faut consulter votre régime matrimonial. Pour ce qui est du deuxième pilier, il sera partagé en fonction du nombre d'années de mariage.**

Gardez bien vos factures – si la maison vous appartenait avant votre mariage, elle reste votre bien propre, pour autant que vous ayez fait établir la séparation des biens.

## **Mais avez-vous pensé à vos enfants ?**

- **Vous devez tout faire pour les préparer à votre rupture familiale. Ils ne doivent pas devenir des victimes d'enjeux ou de chantage entre conjoints. Ils doivent pouvoir s'exprimer et être entendus.**
- **Préparez leur nouvelle vie en fonction des possibilités de chacun.**
- **Gardez le contact avec l'autre parent, qui doit garder libre accès à son enfant.**
- **Vous protégerez vos enfants de l'intrusion étatique et des certaines graves conséquences qui en résulteront, en vous mettant d'accord sur les décisions à prendre pour vos enfants.**
- **Prenez contact avec l'école pour obtenir son suivi scolaire.**
- **Faites tout votre possible pour conserver leurs activités extrascolaires.**

### **Informations complémentaires :**

Pour la première fois en 2005, la barre des 50% de divorces a été dépassée.

En Suisse, pour 100 mariages on constate 53,1 divorces.

Cela est dû à la révision du droit du divorce entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2004. Celle-ci ramène de quatre à deux ans de délai, pour qu'une demande unilatérale soit recevable.

Concernant vos enfants, gardez bien en mémoire, que si les services étatiques estiment qu'il y a conflit, vos enfants pourront être placés dans des foyers ou des familles d'accueil sans votre accord.

Enfin, évitez que votre procédure s'éternise et réduise jusqu'à l'épuisement, votre équilibre physique, psychologique et financier, et qu'elle ait forcément des répercussions graves sur l'équilibre de vos enfants.

Si ces lignes ont permis de vous éclairer, c'était le but.

Leïla E. Pellissier – PMES

Brigitte Pivot – SOS Tutelles

Janvier 2007